

Trois cent vingt-neuvième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, SÉANCE SPÉCIALE tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mardi 30 juin 2009 – 20h00.

PRÉSENCES

| | |
|---|--|
| ASBESTOS ville | M. Jean-Philippe Bachand |
| DANVILLE ville | M ^{me} Francine Labelle-Girard représentante |
| SAINT-ADRIEN | M. Pierre Therrien, |
| SAINT-CAMILLE canton | M. Claude Larose |
| SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR | M. René Perreault |
| SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD paroisse | M. Langevin Gagnon |
| WOTTON | M. Ghislain Drouin |
| Directeur général et secrétaire-trésorier | M. Yvan Provencher |

Le tout sous la présidence de monsieur Jacques Hémond, préfet.

La séance s'ouvre par la prière récitée par le président d'assemblée, monsieur Jacques Hémond.

2009-06-6846

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT la présence de l'ensemble des membres du Conseil;

CONSIDÉRANT le nouvel ordre du jour remis aux membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE l'ordre du jour soit et est accepté en laissant le point « Varia » ouvert.

Adoptée.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES DOSSIERS

Les membres du Conseil de la MRC sont informés de la tenue d'une rencontre du Fonds de relance de la MRC le lundi 17 août à 17h. Cette rencontre suivie de la préséance et de la séance régulière de la MRC.

RURALITÉ, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

RURALITÉ

2009-06-6847

DEPLOIEMENT D'INTERNET HAUTE VITESSE TERRITOIRE MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est copropriétaire du réseau de fibre optique qui relie les municipalités de son territoire aux Commissions scolaire des Sommets et Eastern Township ainsi qu'aux municipalités du Canton de Cleveland, de Ville de Richmond, de Ville de Windsor et de Câble-Axion Digitel inc.;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est gestionnaire de ce réseau depuis son implantation en 2007;

CONSIDÉRANT que par souci d'économie de coûts et de temps, les sept municipalités composant la MRC des Sources ont confié à la MRC la responsabilité de trouver les solutions technologiques et financières pour

permettre à leurs citoyens d'avoir accès à un service Internet haute vitesse équitable et à coûts comparables à ceux offerts en milieu urbain;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources analyse différentes technologies et différents scénarios de déploiement d'Internet haute vitesse pour une couverture complète du territoire depuis 2007;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC des Sources a exprimé sa volonté de déployer Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire de la MRC en privilégiant une technologie hybride, soit celles du fixe sans fil et satellitaire :

CONSIDÉRANT que trois études portant sur le design du réseau qui pourrait être implanté ont été déposées à la MRC des Sources et ont été présentées aux représentants des municipalités le 22 juin 2009;

CONSIDÉRANT que l'étude optimale prévoit une couverture complète du territoire par l'implantation de cinq tours de transmission du signal fixe sans fil et par la technologie satellitaire;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, le coût de déploiement et le montage financier ont été présentés et acceptés par les représentants municipaux présents, à raison d'un financement maximum d'un tiers du promoteur et d'un maximum de deux tiers par le programme Communauté rurale branchées;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette démarche, une demande d'aide financière sera acheminée au programme Communautés rurales branchées du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT que le programme prévoit qu'une demande d'appui doit être effectuée auprès de la Conférence régionale des élus de l'Estrie et que la date souhaitée pour le dépôt de la demande par les représentants municipaux est le 16 septembre 2009;

CONSIDÉRANT que ce programme exige que le porteur du projet soit une MRC, une municipalité, un OBNL ou une coopérative;

CONSIDÉRANT que le scénario optimal pour le projet est de confier la responsabilité de porter le dossier à la MRC des Sources, car celle-ci gère déjà un réseau de fibre optique municipal et que le déploiement sera effectué en complément de ce dernier, mais sans y prendre source;

CONSIDÉRANT que le modèle d'affaires qui sera retenu fera en sorte que la MRC des Sources sera propriétaire des équipements et des infrastructures extérieures et conclura des ententes avec des tiers pour l'ensemble des responsabilités connexes, tels location de terrains pour les antennes, mise en marché, service à la clientèle et entretien;

CONSIDÉRANT que la MRC ne démarrera le projet que dans la mesure où ce dernier sera accepté dans le cadre du programme Communautés rurales branchées du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à la suite de l'obtention du financement complet requis.

CONSIDÉRANT que la MRC ne démarrera le projet que lorsque les garanties auront été obtenues quant à l'accessibilité à la qualité du service, la compétitivité et l'équité des tarifs pour tous les citoyens, peu importe la technologie de desserte;

CONSIDÉRANT que le scénario initial permet un retour sur investissement sur une période de 5 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources demande aux municipalités de la désigner comme porteur du projet de déploiement Internet haute vitesse pour les citoyens et les entreprises non desservies des municipalités suivantes : Ville d'Asbestos, Ville de Danville, Municipalité de Saint-Adrien, Municipalité du Canton de Saint-Camille, Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, Municipalité de la Paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud et Municipalité de Wotton.

QUE la MRC des Sources puisse, par la suite, conclure des ententes avec des tiers pour l'ensemble des responsabilités connexes, tels location de terrains pour les antennes, mise en marché, service à la clientèle et entretien.

Que le préfet et le directeur général soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet (demandes d'aide financière, appel d'offres, ententes, contrats, etc.).

Adoptée.

MRC ADMINISTRATION

BUREAU DES DÉLÉGUÉS – BARRAGE DU LAC DENISON

Les élus conviennent de l'envoi d'une lettre à la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François indiquant la disponibilité des membres désignés au bureau des délégués représentant notre MRC pour la tenue d'une rencontre concernant le mode d'exercice de la compétence commune du barrage du Lac Denison, et ce, au moment jugé opportun par la MRC du Val-Saint-François.

FONDS CAPITALISÉ DU CÉGEP DE SHERBROOKE

Après discussions sur l'opportunité pour la MRC des Sources de contribuer directement à la campagne de sollicitation de la Fondation du Cégep de Sherbrooke, et considérant que toutes les municipalités de la MRC ont reçu cette sollicitation, les élus établissent un consensus à l'effet que chaque municipalité aura individuellement à établir ou non sa contribution. Une lettre sera expédiée à la Fondation indiquant le positionnement de la MRC des Sources.

2009-06-6848

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM SIGNATURES CHÈQUES – MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT l'embauche effective depuis le 22 juin 2009 de monsieur Yvan Provencher à titre de directeur général par intérim et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que sous l'autorité du Conseil, le directeur général et secrétaire-trésorier est responsable de l'administration de la Municipalité régionale de comté et qu'à cette fin, il planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la MRC;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier est le fonctionnaire principal de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE monsieur Yvan Provencher soit et est autorisé à signer tous les documents (comprenant chèques, transactions bancaires ou autres documents légaux) pour et au nom de la Municipalité régionale de comté des Sources

Adoptée.

2009-06-6849

**AUTORISATION DE DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT
MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT que la carte de crédit de la MRC, au nom de Frédérick Michaud, a dû être annulée ;

CONSIDÉRANT que le directeur général par intérim a régulièrement à payer des dépenses pour la MRC lors de rencontres ou de déplacements reliés à son travail;

CONSIDÉRANT que pour faciliter les réservations de couchers et de repas, il est opportun pour la MRC des Sources de posséder une carte de crédit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE le directeur général par intérim, Yvan Provencher, soit et est autorisé à faire une demande de carte de crédit Affaires Visa Desjardins pour et au nom de la MRC des Sources.

QUE monsieur Provencher soit et est autorisé à signer tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente demande de carte de crédit.

QUE monsieur Provencher soit et est autorisé à être signataire principal de la carte.

Adoptée.

**CONGRÈS FQM 2009 – SOUPER ET SOIRÉE-SPECTACLE
INVITATION DE MONSIEUR YVON VALLIÈRES PAR LA MRC**

Le préfet, monsieur Jacques Hémond, transmettra au député du comté de Richmond et président de l'Assemblée nationale une invitation à se joindre aux élus de la MRC à l'occasion d'un souper-spectacle lors de la tenue des Assises annuelles de la FQM en septembre prochain.

2009-06-6850

QUÉBEC EN FORME

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE GESTION 2009-2010

CONSIDÉRANT la réception d'une Lettre d'entente de Québec en forme en date du 22 juin 2009 avisant la MRC d'un versement de 50 000 \$, une fois ladite lettre signée, à titre de versement préliminaire pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2009, afin de soutenir les interventions de l'organisme dans la MRC ;

CONSIDÉRANT l'offre de *Québec en forme* de participer pour une sixième année au programme d'activités physiques en lien avec les objectifs de Québec en forme;

CONSIDÉRANT que le *Comité d'action locale (CAL) de la MRC des Sources* a désigné la MRC des Sources comme organisme pour demander une aide financière à *Québec en forme*;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources désire continuer à offrir le programme d'activités physiques sur son territoire et accepte de conclure à cette fin une Convention de subvention avec *Québec en forme*;

CONSIDÉRANT que ladite convention s'échelonne pour une durée d'un (1) an, soit pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte de conclure avec *Québec en forme* une Entente pour leur versement d'une subvention dans le cadre du projet Québec en forme pour l'année 2009-2010.

QUE le préfet, monsieur Jacques Hémond, soit et est autorisé à signer la Lettre d'entente permettant le déboursé par Québec en forme du versement préliminaire;

QUE le préfet, monsieur Jacques Hémond et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Yvan Provencher soient et sont autorisés à signer la Convention de subvention pour et au nom de la MRC des Sources.

Adoptée.

VARIA

APPUI DE LA MRC AU PROJET DE RESTAURATION DES TROIS-LACS

Le directeur général informe les membres du Conseil qu'une lettre d'appui au projet de restauration du lac Trois-Lacs sera déposée lors des audiences du BAPE qui auront lieu les 7, 8 et 9 juillet prochains. La MRC y sera représentée par son préfet, son directeur général et son chargé de projets.

2009-06-6851

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Langevin Gagnon propose la levée de la séance à 21h25.

Adoptée à l'unanimité.

Yvan Provencher
Directeur général et secrétaire-trésorier

Jacques Hémond
préfet